



AEROCLUB DINAN

Aérodrome de Dinan-Trélivan
22100 Trélivan
Tél : 02.96.39.00.25
Email : aeroclubdinan@gmail.com

Document d'aide au Remplissage d'un plan de Vol

Plan de vol : Mode d'emploi :

Le plan de vol constitue un ensemble de renseignements fournis aux services de la circulation aérienne pour votre vol. Ces informations leur permettent de vous fournir les services nécessaires pendant votre vol (information de vol, contrôle, service d'alerte). Le plan de vol peut être déposé en utilisant un des moyens suivants :

- Internet : Système Olivia <http://olivia.aviation-civile.gouv.fr/>
- Formulaire FPL envoyé par mail au BNIA. bnia.bordeaux@aviation-civile.gouv.fr
- Par téléphone au BNIA Tél : +33 (0) 1 56 301 301

Activation :

Le plan de vol est ensuite activé au premier contact radio avec un organisme de la circulation aérienne. Si l'organisme n'est pas celui de votre terrain de départ (décollage depuis un aérodrome non contrôlé par exemple), vous devez informer le centre de contrôle de l'heure réelle de décollage.

Clôture du plan de vol :

A l'issue du vol, le plan de vol doit être clôturé (un plan de vol non clôturé déclenche automatiquement les phases d'alerte). Lorsque vous vous posez sur un aérodrome contrôlé ou avec un agent AFIS, le plan de vol est clôturé directement par le contrôleur ou par l'agent AFIS.

S'il n'y a pas de moyens radios appropriés sur l'aérodrome de destination, vous pouvez utiliser une des 2 solutions suivantes :

- Clôturer votre vol après l'atterrissage (le plus tôt possible) par exemple par téléphone au +33 (0) 1 56 301 301 ou en téléphonant au BNIA concerné.
- Clôturer le plan de vol avec le dernier service de la circulation aérienne en contact (généralement service d'information de vol).

Quand doit-on déposer un plan de vol ? :

Le dépôt d'un plan de vol (FPL) est obligatoire :

- Lors d'un vol en régime de vol IFR.
- Lors d'un vol de nuit hors vol local et hors même service d'approche.
- Lors d'un vol comprenant un survol de l'eau ou de régions terrestres désignées par voie d'information aéronautique.
- Lors d'un vol comprenant un franchissement de frontière.

Attention :

Vous pouvez déposer un plan de vol lorsque cela vous paraît nécessaire même si les conditions ci-dessus ne concernent pas votre vol. Vous pouvez ainsi bénéficier d'un service d'alerte sur tout votre vol.

Le plan de vol doit être déposé dans la mesure du possible avant le départ. Pour le franchissement d'une frontière, il doit être déposé 30 minutes avant l'heure estimée de passage de la frontière. Pour les vols VFR de nuit, il doit être déposé 30 minutes avant l'heure estimée de départ du poste de stationnement.

Validité du plan de vol :

En VFR, le plan de vol reste valable si vous débutez le roulage dans l'heure qui suit l'heure indiquée dans la case "13" du plan de vol. Si vous ne pouvez pas respecter ce délai d'une heure, vous devez impérativement déposer un avis de retard à l'organisme de la circulation aérienne.

Si vous souhaitez annuler votre vol, vous devez également annuler votre plan de vol. Pour transmettre un plan de vol aux services de la circulation aérienne, ces derniers mettent à votre disposition un formulaire permettant de standardiser les dépôts des plans de vol. Même si vous effectuez votre dépôt par téléphone, vous pouvez préparer tous les éléments sur ce formulaire afin de rendre le dépôt plus rapide.

Exemple pour un des avions de l'Aéroclub de Dinan

Case n° 7 : Immatriculation de l'avion.

Indiquez dans cette case l'immatriculation de votre avion. Utilisez l'immatriculation complète sans le -. Par exemple : FGKAO.

Case n° 8 : Régime de vol / Type de vol.

Le régime de vol est précisé sur 1 lettre selon le code suivant :

- I : IFR
- V : VFR
- Y : IFR puis VFR
- Z : VFR puis IFR

Le type de vol est également précisé sur 1 lettre selon le code suivant :

- G : Aviation générale
- S : Transport Aérien Régulier
- N : Transport Aérien Non Régulier
- M : Militaire
- X : Type de vol ne correspondant à aucune des catégories ci-dessus (par exemple un VMU (Vol Médical Urgent))

Astuce : Pour retenir les codes de régimes de vol pour l'examen, vous pouvez utiliser le moyen mnémotechnique suivant :

- Y : IFR puis VFR : Youpi il fait beau (donc on termine en VFR)
- Z : VFR puis IFR : Zut il ne fait pas beau (donc on termine en IFR)

Case n° 9 : Description de l'aéronef.

Nombre d'aéronef concernés par le vol. En général 1 sauf dans le cas de vols en patrouille.

Type de l'aéronef : La liste des types est donnée dans le document OACI n° DOC8643/24. Si vous ne trouvez pas votre avion, indiquez ZZZZ et indiquez en clair le type d'aéronef en case 18 à la suite de « TYP/ » PA28

Catégorie de turbulence de sillage :

- H (Heavy) : Gros porteurs dont la masse maximale certifiée au décollage est égale ou supérieure à 136 Tonnes.
- M (Medium) : Moyen porteurs dont la masse maximale certifiée au décollage est inférieure à 136 Tonnes et supérieure à 7 Tonnes.
- L (Light) : Aéronefs à faible tonnage dont la masse maximale certifiée au décollage est inférieure ou égale à 7 Tonnes.

Case n° 10 : Equipements de l'aéronef.

Partie gauche : Equipement de radiocommunication

N : Aucun équipement de radiocommunication ou de radionavigation correspondant à la route à parcourir ne se trouve à bord (ou l'équipement est hors service).

S : L'équipement de radiocommunication et de radionavigation correspondant à la route à parcourir se trouve à bord et est apte à fonctionner.

Vous pouvez également préciser à la place de N ou S, l'équipement présent dans votre aéronef.

U : UHF

V : VHF

F : ADF

O : VOR

D : DME

L : ILS

R : RNAV

Z : Autre(s) équipement(s) à préciser en case 18 après COM/ ou NAV/

Partie droite : Equipement SSR (Transpondeur)

N : Pas de transpondeur à bord.

0 : Transpondeur mode A sans codage

2 : Transpondeur mode A avec codage à 2 chiffres octal (64 codes)

A : Transpondeur mode A avec codage à 4 chiffres octal (4096 codes)

C : Transpondeur mode A et C (alticodeur) quatre chiffres (4096 codes)

S : Transpondeur mode S (liaison numérique de données)

Case n° 13 : Aérodrome et heure de départ.

Aérodrome de départ :

Ecrivez l'indicateur d'emplacement OACI correspondant à l'aérodrome de départ (par exemple : **LFEB pour Dinan**). Si l'indicateur d'emplacement n'est pas connu (terrain privé par exemple), écrivez ZZZZ et précisez le terrain en clair dans la case 18 à la suite de DEP/

Heure de départ :

Indiquez l'heure de départ prévue du poste de stationnement sous la forme de 4 chiffres (par exemple 0900 pour 9 h). Il faut indiquer l'heure UTC.

Case n° 15 : Vitesse de croisière, niveau, route.

Vitesse de croisière :

Codée sur 5 caractères sous la forme : Unité - Vitesse sur 4 chiffres.
Par exemple, 110kt se note **N0110** et 203 km/h se note K0203.

Niveau :

Codé sur 4 caractères sous la forme : <Niveau ou Altitude><Valeur sur 3 chiffres>.
Par exemple le niveau de vol 75 se note **F075** et l'altitude 3000ft se note A030.
Vous pouvez également préciser tout simplement VFR, dans ce cas, vous pourrez utiliser toute altitude ou niveau VFR.

Route :

Vous devez préciser votre route à l'aide des points de repères VFR, des balises de radionavigation, de coordonnées géographiques.
Les repères ne doivent pas être éloignés de plus de 30 minutes et doivent matérialiser un changement de route.

Dans tous les cas, le point de franchissement de frontière doit être précisé, vous préciserez également le temps de vol estimé pour atteindre ce point en case 18 à la suite de EET/ et du point de franchissement de frontière.

Case n° 16 : Aéroport de destination, Durée totale estimée du vol, Aéroports de décollage.

Aéroport de destination :

Indicateur d'emplacement OACI à 4 lettres de l'aéroport de destination.
Si l'indicateur n'est pas connu, indiquez ZZZZ et préciser le nom du terrain dans la case 18 à la suite de DEST/

Durée totale estimée :

Temps de vol prévu depuis le décollage du terrain de départ jusqu'à la verticale du terrain d'arrivée (en VFR).
Temps de vol prévu depuis le décollage du terrain de départ jusqu'à la verticale de l'IAF (en IFR).

Aéroports de décollage :

Indicateur d'emplacement OACI à 4 lettres de l'aéroport de décollage envisagé.
Si l'indicateur n'est pas connu, indiquez ZZZZ et préciser le nom du terrain dans la case 18 à la suite de ALTN/

Case n° 18 : Renseignements divers.

Suite de renseignements précédés d'un indicateur (par exemple : EET/0030) :

EET : Point de franchissement de la frontière suivi du temps de vol estimé pour y arriver.

OPR : Nom de l'exploitant de l'aéronef (votre aéroclub par exemple). Vous pouvez le faire suivre de votre n° de téléphone portable en cas d'urgence.

TYP : Type de l'aéronef (Si vous avez précisé ZZZZ en case 9.

DEP : Nom de l'aérodrome de départ si vous avez précisé ZZZZ dans la case 13.

DEST : Nom de l'aérodrome de destination si vous avez précisé ZZZZ dans la case 16.

ALTN : Nom de l'aérodrome de dégagement si vous avez précisé ZZZZ dans la case 16.

RMK : Toute autre remarque nécessaire.

Case n° 19 : Renseignements complémentaires.

E : Autonomie de l'aéronef exprimée en heure minutes sur 4 chiffres (Par exemple 0345 pour 3h45m d'autonomie).

P : Indiquez le nombre total de personnes à bord (passagers + équipages). Vous pouvez également préciser TBN (To Be Notified) si vous ne connaissez pas le nombre d'occupant lors du dépôt du plan de vol.

R : Biffez la lettre U si vous n'avez pas de poste portatif UHF (243 MHz)
 Biffez la lettre V si vous n'avez pas de poste portatif VHF (121,5 MHz)
 Biffez la lettre E si vous n'avez pas de radiobalise de détresse RDBA.

S : Biffez toutes les lettres si vous n'avez aucuns équipements de survie ou biffez seulement ceux que vous n'avez pas.

J : Biffez toutes les lettres s'il n'y a pas de gilets à bord. Sinon :

- L pour les gilets comportant une lampe
- F pour les gilets pourvus de fluoréscéine
- U ou V pour les gilets équipés de récepteurs portatifs (121,5 VHF ou 243 MHz UHF)

D Biffez la lettre D si il n'y a pas de canot à Bord ou indiquez le nombre et la capacité des canots.

C Biffez la lettre C si les canots ne sont pas couverts, sinon indiquez la couleur des canots.

A Couleurs et marques de l'aéronef. **BLANC**

N Biffez la lettre N en l'absence de remarque ou indiquez tout autre équipement de survie se trouvant à bord. Tél : **+ 33 (0) 6 XX XX XX XX**

C Nom du Pilote Commandant de Bord **DUPOND**